

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2021**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 11 janvier 2021 à 18 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2021-01-01**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances des 7 et 17 décembre 2020**

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 7 et 17 décembre 2020. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 janvier 2021.

**2021-01-02**

#### **Demande de dérogation mineure - 1745, rue du Parc**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Valérie Samson pour monsieur Yannick Garneau* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager un logement additionnel au 1745, rue du Parc, qui déroge aux aspects suivants de l'article 4.1.1 du *Règlement de zonage RRU2-2012* :

- La superficie de plancher du logement serait de 120,54 m<sup>2</sup>, ce qui excède légèrement le tiers de la superficie totale de plancher autorisé pour un tel usage, soit 100 m<sup>2</sup>.
- La partie additionnelle du logement (chambre), située au sous-sol, n'est pas suffisamment ressortie du sol pour un tel usage. La pièce dépasse le niveau du sol sur une hauteur d'environ 1 m au lieu de 1,2 m.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par laquelle les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 1745, rue du Parc, présentée par *madame Samson* pour *monsieur Garneau*, à la condition d'installer, à l'emplacement de la porte de garage, deux fenêtres symétriques avec barrotins plutôt qu'une seule grande fenêtre, et ce, afin de respecter le style actuel de la fenestration.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-03**

**Demande de dérogation mineure - 29-33, terrasse Perreault**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Claude Charest* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 29-33, terrasse Perreault, l'aire de stationnement qui déroge aux aspects suivants de l'article 7.1.3 du *Règlement de zonage RRU2-2012* :

- L'aire de stationnement présente une marge nulle, par rapport à la ligne latérale du terrain, au lieu d'une marge d'un mètre ;
- La bordure ceinturant l'aire de stationnement présente une marge nulle, par rapport à la ligne avant du terrain, au lieu de deux mètres.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par laquelle les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative aux 29-33, terrasse Perreault, telle que présentée par *monsieur Charest*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-04**

**Demande de permis de lotissement (PIIA) - lot 3 065 155 (montée Guy-Mousseau)**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de lotissement (PIIA) présentée par *madame Jessica St-Sauveur* pour *Groupe Evex* ;

ATTENDU que cette demande vise à effectuer une opération cadastrale sur le lot 3 065 155, situé sur la montée Guy-Mousseau, ayant pour but de créer une copropriété constituée de lots privatifs désignant l'assiette des bâtiments, ainsi qu'un lot désignant l'ensemble des aires et des équipements à usage commun (allées d'accès véhiculaires, stationnements, bassins d'infiltration, trottoirs, aires de jeux, jardins communautaires, sites de disposition des matières résiduelles, etc.) ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le projet de lotissement ayant pour but de créer une copropriété constituée de lots privatifs désignant l'assiette des bâtiments, ainsi qu'un lot désignant l'ensemble des aires et des équipements à usage commun, tel que présenté par *madame St-Sauveur* pour *Groupe Evex*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-05**

**Adoption du règlement RRU1-7-2020**

Après avoir pris connaissance des rapports déposés par la greffière concernant les deux consultations écrites sur le projet de règlement numéro RRU1-7-2020 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU1-7-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan*

*d'urbanisme numéro RRU1-2012 afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le secteur du centre-ville, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-06**

**Adoption du règlement RRU2-51-2020**

Après avoir pris connaissance des rapports déposés par la greffière concernant les deux consultations écrites sur le projet de règlement numéro RRU2-51-2020 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-51-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme modifié, suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur du centre-ville, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-07**

**Adoption du règlement 110-10-2020**

Après avoir pris connaissance des rapports déposés par la greffière concernant les deux consultations écrites sur le projet de règlement numéro 110-10-2020 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 110-10-2020 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme modifié, suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur du centre-ville, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-08**

**Adoption du règlement 208-2-2020**

Après avoir pris connaissance des rapports déposés par la greffière concernant les deux consultations écrites sur le projet de règlement numéro 208-2-2020 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 208-2-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 208-2015 afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme modifié, suite à l'adoption d'un*

*programme particulier d'urbanisme pour le secteur du centre-ville, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-09**

**Adoption du 2e projet de règlement 278-2020**

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro 278-2020 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 278-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° RU3-2012 et le Règlement de zonage n° RRU2-2012 dans le but d'apporter certaines modifications applicables à la zone R-66 (projet de la Halte de Lavaltrie), la zone R-172 (montée Guy-Mousseau) et aux structures de jeux et installations sportives, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-10**

**Adoption du règlement 279-2020**

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro 279-2020 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 279-2020 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 208-2015 aux fins de créer la zone R-189 en vue d'autoriser, sur le lot 4 525 091 (rue Carmen), l'usage « Habitation multifamiliale » composé de logements sociaux destinés à des personnes ayant besoin d'hébergement, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-11**

**Demande au ministère des Transports - Feux pour piétons**

ATTENDU la présence de feux de circulation situés à l'intersection du chemin de Lavaltrie (route 131) et de l'entrée d'un projet commercial intégré et ayant pour numéros : EL-66216-1 et EL-66216-2 ;

ATTENDU la présence d'une résidence pour personnes âgées, regroupant plus de 140 logements réservés à des personnes autonomes, dans ce secteur commercial ;

ATTENDU que cette résidence est située du côté est de la route 131 et que les commerces sont situés du côté ouest ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie travaille avec le MTQ pour réaliser des travaux visant l'urbanisation et la sécurisation de ce secteur ;

ATTENDU que les feux de circulation numéros EL-66216-1 et EL-66216-2 sont programmés pour une durée de 20 secondes pour la traverse des piétons à cette intersection ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une problématique de circulation piétonne dans ce secteur ainsi que du manque de temps pour les personnes âgées qui souhaitent traverser la route 131 de façon sécuritaire ;

ATTENDU que le conseil municipal estime que la programmation des feux de circulation devrait être revue, afin de laisser plus de temps aux piétons, qui sont principalement des personnes âgées, pour traverser sécuritairement cette intersection ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que demande soit faite à la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec d'augmenter le temps de traverse pour les piétons aux feux de circulation, identifiés par les numéros EL-66216-1 et EL-66216-2, à l'intersection de la route 131 et du projet commercial intégré de ce secteur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-12**

**Activités hivernales en plein air – autorisation de signature lettre d'entente - utilisation terrains privés**

ATTENDU que la Ville souhaite offrir, aux citoyens de Lavaltrie, des activités de plein air en remplacement de l'événement de la Fête d'hiver 2021, en période de pandémie ;

ATTENDU que les propriétaires des terrains situés à l'arrière du 275, rue Notre-Dame acceptent de prêter, gratuitement, des parties de leur propriété pour la tenue de ces activités de plein air ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une lettre d'entente avec les propriétaires des terrains situés à l'arrière du 275, rue Notre-Dame pour la tenue d'activités de plein air à l'hiver 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **Avis au conseil - vacance au siège numéro 5 du district électoral du Boisé**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière, suite au constat de la vacance au siège numéro 5 du district électoral du Boisé, en donne avis au conseil.

**2021-01-13**

### **Modification de la résolution 2017-12-19 - Affectation des responsabilités municipales**

ATTENDU que le conseil municipal a été informé que madame Danielle Perreault quittait ses fonctions de conseillère municipale, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

ATTENDU le constat de la vacance au siège numéro 5 du district électoral du Boisé ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal, par le biais de la présente résolution, remercie chaleureusement madame Perreault pour son engagement des dernières années auprès de la population de Lavaltrie et souligne sa précieuse contribution dans les dossiers touchant notamment l'administration, les ressources humaines et financières ainsi que la culture et le patrimoine ;

Que, suite à cette annonce, le conseil municipal modifie l'affectation des responsabilités municipales de certains membres du conseil comme suit :

- Que monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, soit nommé responsable du volet « Administration, ressources humaines et financières » ;
- Que monsieur le conseiller, Denis Moreau, soit nommé responsable du volet « Culture et patrimoine » ;

Que ces responsabilités s'ajoutent à celles déjà établies par la résolution numéro 2017-12-19 ;

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 2017-12-19 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-14**

### **Abrogation de la résolution 2019-08-19 - Désignation d'un nouveau membre observateur - Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie**

ATTENDU que le conseil municipal a été informé que madame Danielle Perreault quittait ses fonctions de conseillère municipale, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

ATTENDU que Mme Perreault avait été désignée, par la résolution 2019-08-19, membre observateur au conseil d'administration de la Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie ;

ATTENDU l'intérêt de M. Denis Moreau, conseiller municipal responsable de la culture et du patrimoine ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal délègue monsieur Denis Moreau, conseiller municipal responsable de la culture et du patrimoine, à titre de membre observateur au conseil d'administration de la Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2019-08-19, traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-15**

**Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adhère à la *Fédération canadienne des municipalités (FCM)* pour l'année 2021-2022 et autorise pour ces fins un déboursé de 3 213,16 \$ taxes en sus ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 494 *Cotisation, association et abonnement.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-16**

**Octroi de contrat - Service d'échantillonnage - analyse de l'eau potable**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie nécessite des services professionnels de collecte d'échantillons d'eau potable, d'eau brute et d'eau de baignade ainsi que leurs analyses, conformément aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)* ;

ATTENDU que, suite à un appel de propositions, l'offre de *Nordikeau Inc.* constitue la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal octroie un contrat d'une durée de trois (3) ans pour les services professionnels de collecte d'échantillons d'eau



potable, d'eau brute et d'eau de baignade ainsi que leurs analyses, à *Nordikeau Inc.* au montant de 37 791,71 \$, taxes incluses ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, et le trésorier, monsieur Marc-André Desjardins, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-17**

**Adoption du règlement 280-2020**

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro 280-2020 ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-18**

**Adoption du règlement 281-2020**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 281-2020 intitulé : *Règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2021*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-19**

**Adoption du règlement 282-2020**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 282-2020 intitulé : *Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-01-20**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt - Travaux urbanisation - Section de la route 131**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un

règlement décrétant des travaux d'urbanisation sur une section de la route 131 et un emprunt de 12 890 400 \$ ;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2021-01-21**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt des dépenses en immobilisation**

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 813 432 \$ ;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire**

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 18 au 31 décembre 2020 ainsi qu'un rapport budgétaire en date du 31 décembre 2020.

**2021-01-22**

**Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 11 janvier 2021 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 264 217,08 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 11 janvier 2021, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Période de questions**

La séance ayant lieu sans la présence du public, il n'y a eu aucune intervention, et aucune question écrite n'a été reçue dans les délais prescrits.

**2021-01-23**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 37.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 12<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire